



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

08 FEV. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 02 février 2021 (convocation du 19 janvier 2021)**

Aujourd'hui deux février deux mille vingt et un à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de François, M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle RAMI ayant donné à pouvoir à M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH ayant donné pouvoir à Mme Brigitte TERRAZA

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/01/08P

**MARCHE DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS : AVENANT DE
PROLONGATION : REGULARISATION**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Le marché n° 2016SE032 de maintenance des ascenseurs arrivant à son terme le 23/12/2020, une procédure d'appel d'offres a été lancée pour son renouvellement.

Par décision de la commission d'appel d'offres réunie le 17/12/2020, le marché relatif à la maintenance réglementaire des ascenseurs des parcs de stationnement n'a pas été attribué en raison d'une insuffisance de concurrence.

Par décision en date du 21/12/2020, la procédure a été déclarée sans suite sur le fondement de ce motif.

Cependant, il incombe à METPARK de disposer d'un contrat de maintenance réglementaire de ses ascenseurs avec une société agréée conformément aux dispositions de l'article 79 de la loi du 02 juillet 2003 et celles du décret 2004-964 du 09 septembre 2004.

Aussi un avenant prolongeant le marché n° 2016SE032 d'une durée de 6 mois, durée strictement nécessaire pour relancer la procédure, et augmentant la part forfaitaire de 30 000 € HT a été notifié le 23/12/2020.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir acter de l'engagement pris par le directeur général.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 02 février 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

Christophe DUPRAT